

Eric GIRONE SOCIETE EXPRESSIONS AROMATIQUES 460/112A AVENUE DE LA QUIERA 06370 MOUANS SARTOUX

A nos partenaires et parties prenantes

A Mouans-Sartoux, le 15/11/2022

Objet : Lettre de demande de délai pour la publication de notre COP

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mis en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le Progrès car nous attendons les résultats de plusieurs actions sur lesquelles nous souhaitons communiquer.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le Progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation au plus tard le 25/02/2023.

Bien cordialement,

Eric GIRONE PDG



